

Traite PESSAHIM

Proposition de plan – Huitième chapitre – Daf 89 a et b

89 a

Guemara

Beraita : Ils sont exemptés de Pessah Shenii.

- *Mais l'une des Chabourot (celui dont le Korban a une verrue) n'était pas Yotzei !*
 - *Ils sont exemptés parce qu'il n'y a aucun moyen d'apporter Pessah Shenii [de manière à ce qu'ils puissent en manger].*
 - *Si chaque Chaburah offre Pessah [Shenii], quatre (ceux qui étaient déjà Yotzei) offrent Chulin b'Azarah !*
 - *S'ils offrent un seul korban Pessah [et tous le mangeront], c'est Lo li'Mnuyav (le Minuy n'est valable que pour ceux qui n'étaient pas Yotzei auparavant) !*
 - *Chacun pourrait stipuler - si le nôtre avait le moum, c'est un korban Pessah ; sinon, c'est un Chelamim !*
 - **Réponse 1 :** *Nous ne pouvons pas le faire, à cause de Chazeh veShok (s'il s'agit de Chelamim, la poitrine et la jambe avant doivent être données à un Kohen pour qu'il les mange).*
 - *Chaque Chaburah pouvait apporter son propre Kohen [pour prendre et manger le Chazah v'Shok] !*
 - *Il ne peut pas →*
 - *si le Kohen a déjà rempli Pessah [il ne peut pas être Manuy maintenant], peut-être qu'il mange Pessah sans être Minuy !*
 - *S'il n'était pas Yotzei du korban Pessah, il ne peut pas être Nimneh avec cette Chabourah - peut-être que la chaboura amène Shelamim, et il ne sera pas Yotzei Pessah maintenant !*
 - *Un Kohen [qui n'était pas Yotzei Pessah] peut être Nimneh avec les cinq Chaburot - il mange le Chazah v'Shok de chacun et il est Yotzei, car*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

*pour l'un d'eux c'est un korban
Pessah !*

- **Réponse 2 :** *Nous ne pouvons pas stipuler, car cela réduit le temps nécessaire pour manger un Chelamim (il devrait être autorisé pendant deux jours et une nuit - parce qu'il s'agit de Safek Pesach, il ne peut être consommé que pendant une nuit, ce qui pourrait le transformer en Notar).*
 - *Ils pouvaient faire un Pessah, et stipuler que s'ils étaient déjà Yotzei, c'est Motar Pessah*
 - *Motar Pessah se mange seulement un jour et une nuit.*
 - *Un animal ne peut pas devenir Motar Pesach s'il n'a pas été initialement Pesach.*
 - *Ils devraient s'efforcer de trouver un Motar Pesach (par exemple un korban Pesach qui a été laissé de côté, ou un Hukdash d'argent excédentaire pour Pesach, c'est-à-dire si un Korban moins cher a été acheté) !*
- **Réponse 3 :** *Nous ne pouvons pas le faire, car Motar Pessah exige le Semichah (on appuie sur la tête de son korban), et Pessah ne l'exige pas.*
 - *Cela s'applique aux [Chaburot des] hommes, mais pas aux femmes - elles ne font jamais Semichah !*
- **Réponse 4 :** *Nous ne pouvons pas le faire, car le sang de Pessah n'est mis qu'une fois sur le Mizbe'ach, mais le Motar Pessah exige [deux Zerikot sur les coins opposés, le sang va] sur les quatre côtés.*
 - *Une seule Zerikah suffit [b'Di'eved] !*
 - *Mishnah : Si une seule Zerikah a été faite pour un Korban [dont le sang doit être mis sur le Mizbe'ach extérieur], c'était Mechaper (le Korban est valide).*
- **Réponse 5 :** *Nous ne pouvons pas le faire, car le sang de Pessah doit être versé sur le Mizbe'ach, mais Motar Pessah a besoin de Zerikah.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Traité Pessa'him – DafHayomi Bs'd

- *On est Yotzei même s'il a été versé !*
 - *Beraita : [Même] si la Torah dit que le sang d'un Korban doit être jeté, s'il était versé sur le Mizbe'ach, c'était Mechaper.*
 - *C'est seulement b'Di'eved, ce n'est pas l'Chatchilah.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Si un homme dit à ses enfants "Je ferai la shechita du korban Pessah au nom de celui d'entre vous qui arrivera le premier à Yerushalayim", une fois que la tête et la majorité du premier enfant entrent, il acquiert sa part, et ses frères et sœurs acquièrent avec lui (cela sera expliqué).

Guemara

On sous-entend doc que Yesh Breirah (rétroactivement, il était Manuy) !

- R. Yochanan dit que le père ne faisait que les entraîner à être zélés dans les Mitzvot (en réalité, le père était Memaneh tous ses enfants au moment du massacre).
 - **Soutien 1** : La Mishnah dit qu'une fois que le premier enfant entre, il acquiert sa part, et ses frères et sœurs acquièrent par son intermédiaire.
 - Nous comprenons cela s'ils étaient Menuyim au moment de l'abattage ;
 - Mais sinon, ils ne pourraient pas acquérir des parts plus tard !
 - Mishnah : On peut être Manuy ou se retirer jusqu'à la shechita.
 - **Soutien 2** (Beraita) : Un cas s'est produit, les filles sont venues à Yerushalayim avant les fils - les filles étaient zélées, les fils étaient paresseux. (Cela montre que toute l'intention était de les rendre zélés).

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

*Les gens peuvent être Nimnim (s'associer) sur un Pessah tant qu'il y a un k'Zayit pour chacun ;
Les gens peuvent être Nimnim ou se retirer jusqu'à la shechita ;*

- *R. Shimon dit, jusqu'à Zerikah.*

Guemara

Qu'est-ce que le Chidush ?

- *La Mishnah enseigne que même si une Chaboura était déjà Nimneh, [elle peut se retirer totalement et] une autre Chaboura peut être Nimneh [contrairement à R. Yehudah].*

Mishnah : Les gens peuvent être Nimnim ou se retirer jusqu'à la shechita [R. Shimon dit, jusqu'à Zerikah].

- *Abaye : Ils discutent du retrait :*
 - *Le premier Tana explique "Mi'Hyot mi'Seh" - alors qu'elle a Chiyut (la vie - "Hei" et "Chet" sont interchangeables) ;*
 - *R. Shimon explique "Mi'Hyot mi'Seh" - alors qu'il a Havayah (tant que nous sommes engagés à l'offrir) ;*
 - *Mais personne n'autorise le Minuy après la shechita - "B'Michsat Nefashot...Tachoto" (vous allez abattre).*
 - *Beraita : Les gens peuvent être Nimnim ou se retirer jusqu'à la shechita ;*
 - *R. Shimon autorise Minuy jusqu'à l'abattage, et de se retirer jusqu'à Zerikah.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishnah

Si Reuven était Memaneh Shimon sur sa part d'un Pessah, la Chaboura de Reuven peut lui donner sa part et lui dire de manger ailleurs. (Ce Tana permet de manger Pessah en deux Chaburot).

Guemara

Si un membre d'une Chabourah mange plus vite [et plus] que les autres, la Chabourah peut-elle lui dire de prendre sa part et de manger ailleurs ?

- *Peut-il leur dire : "Vous m'avez accepté" ?*
- *Ou, peuvent-ils dire : "Nous vous avons accepté pour associer au korban [donc il n'y aura pas de Notar], mais pas pour manger plus que nous" ?*

- **Réponse 1** (Mishnah) : *Si Reuven était Memaneh Shimon sur sa part d'un Pessah, sa Chabourah peut lui donner sa part et lui dire de manger ailleurs.*
 - *C'est parce que lui et Shimon sont comme un membre d'une Chabourah qui mange rapidement.*
 - *Si un mangeur rapide peut dire : "Tu m'as accepté", il devrait en être de même ici !*
 - *Non - les Chaburot peuvent refuser de manger ensemble parce qu'il y a des gens en plus ;*
 - *Même si les deux combinés mangent comme un seul, la Chaboura peut dire qu'elle ne veut pas d'un étranger.*

- **Réponse 2** (Beraita - R. Yehudah) : *Si un serveur a mangé un k'Zayit près du four, (il ne peut pas se déplacer) s'il est sage, il mangera à sa faim ;*
 - *Si sa Chabourah veut lui faire une faveur, ils s'assoient à côté de lui.*
 - *Sous-entendu, sa Chaboura n'est pas obligée de le faire - il ne peut pas dire, vous avez accepté [de manger avec] moi !*
 - *Non - ils peuvent dire "nous avons accepté que vous travailliez pour nous, pas que nous travaillions pour vous" !*

- **Réponse 3** (Beraita) : *Si un membre d'une Chabourah mange rapidement, la Chabourah peut lui dire de prendre sa part et de manger ailleurs ;*
 - *En outre, même lorsque cinq personnes ont fait un repas commun spontanément; ils peuvent dire à n'importe quel moment [au mangeur rapide de partir].*
 - *Pourquoi est-il écrit "en outre" ?*
 - *C'est un Chidush plus grand :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Non seulement en ce qui concerne Pessah, où l'on dit "Nous vous avons accepté pour vous associer sur le korban [mais pas pour manger plus que nous]", mais aussi pour un repas commun en simple compagnie [il ne peut pas dire qu'on l'a accepté pour manger autant qu'il veut].*
- *Il est certain qu'une Chaburah peut expulser un mangeur rapide - nous n'avons pas posé de question à ce sujet ;*
 - *Au contraire - un Chaburah peut-elle se séparer ?*
 - *Beraita : Si un membre d'une Chabourah mange rapidement, la Chabourah peut lui dire de prendre sa part et de manger ailleurs.*
 - *Cela n'est autorisé que parce qu'il mange rapidement - sinon, c'est interdit.*
 - *Rav Papa et Rav Huna brei d'Rav Yehoshua ont mis leur pain en commun ; Rav Papa en a mangé quatre morceaux dans le temps où Rav Huna en a mangé un. Rav Huna a demandé à mettre fin au partenariat ; Rav Papa a refusé : "Vous m'avez accepté !*
 - *Rav Huna a essayé de réfuter Rav Papa comme les réponses #1 et #2 ci-dessus - Rav Papa a rejeté ces preuves comme elles ont été rejetées ci-dessus.*
 - *Rav Huna - Beraita : Si un membre d'une Chabourah mange rapidement, la Chabourah peut lui dire de prendre sa part et de manger ailleurs.*
 - *Rav Papa : Là-bas, ils peuvent dire : "Nous vous avons accepté uniquement pour vous associer sur le Korban.*
 - *Rav Huna - Beraita : De plus, même cinq personnes qui ont fait un repas commun à n'importe quel moment peuvent le dire [au mangeur rapide].*
 - *Rav Papa a accepté de se séparer.*
 - *Rav Huna a mis son pain en commun avec Ravina ; Ravina en a mangé huit morceaux dans le temps où Rav Huna en a mangé un. Rav Huna a demandé à mettre fin à ce partenariat ; Rav Huna s'est lamenté : "Il vaut mieux se joindre à 100*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

*personnes comme Rav Papa, plutôt
qu'une seule comme Ravina !*

Beraita 1 : Si Reuven est Memaneh une eprsonne sur son korban Pessah ou sa Chagigah (elle est mangée par tous les Benei Chaburah comme Pessah), l'argent qu'il en tire est du Chulin quand il l'obtient [même si les acheteurs étaient Makdish à cette fin] ;

- *Si quelqu'un vend sa Olah ou [tout autre] Shelamim, cela ne prend pas effet, et l'argent va à Nedavah [pour acheter Olot Tzibur], autant qu'il en est.*
- *Si elle ne prend pas effet, pourquoi l'argent est-il versé à la Nedavah ?*
 - *Rava : C'est une amende [pour décourager les gens d'acheter].*
 - *Pourquoi est-il écrit "autant qu'il est" ?*
 - *Même si l'animal ne valait que quatre et qu'il a payé cinq, l'amende s'applique même au surcoût qu'il a payé.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag... www.ahavatorah.fr (R.

Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com